

Envoyé en préfecture le 10/03/2026 Reçu en préfecture le 10/03/2026 Publié le 10/03/2026 ID : 083-218300317-20260310-D_2026_FIN_04-AR	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES
	Décision JLL/MA/EG/FIN 2026-04
Nomenclature 7.5	

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2215-1 ;
 VU la délibération du 23 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en matière de demandes d'attributions de subventions (n°26) ;
 VU le guide pratique à l'attention des collectivités sur la DETR - DSIL issu du Bureau des finances locales mis à jour en novembre 2025 et l'annexe relative aux catégories d'opérations éligibles ;
 VU les opérations éligibles à la DETR 2026 et notamment la catégorie « Travaux portant sur l'alimentation et la sécurisation en eau potable – Optimisation des eaux d'assainissement – Eaux pluviales » définie par la commission DETR ;*

CONSIDERANT la volonté de la commune de renouveler en 2026 les réseaux d'eau potable et d'assainissement avenues de Verdun et du 8 mai (secteur 1) et rue du Bosquet et impasse de la Clairière (secteur 2) ;

CONSIDERANT que le coût estimatif du projet s'établit à 302 087.07 € H.T. ;

CONSIDERANT que la commune sollicite l'Etat au titre de la DETR2026 à hauteur de 29.80 % soit une aide attendue de 90 000 € ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel, ci-après détaillé :

NATURE FINANCEMENT	MONTANTS H.T	%
ETAT – DETR 2026	90 000,00 €	29.80%
Agence de l'Eau	98 000,00 €	32,50%
Commune (Autofinancement)	114 087,07 €	37,70%
TOTAL FINANCEMENTS :	302 087,07 €	100.00%

Envoyé en préfecture le 10/03/2026 Reçu en préfecture le 10/03/2026 Publié le ID : 083-218300317-20260310-D_2026_FIN_04-AR	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES
	Décision JLL/MA/EG/FIN 2026-04
	Nomenclature 7.5

DECIDE

DE SOLLICITER l'Etat au titre de la DETR 2026 pour le projet de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées avenues de Verdun et du 8 mai (secteur 1) et rue du Bosquet et impasse de la Clairière (secteur 2) au Cannet des Maures à hauteur de 29,80 % soit 90 000,00 €.

Le Cannet des Maures, le 10 mars 2026



Le Maire
Jean-Luc LONGOUR

[Signature]

Délais et voies de recours: La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, via l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.